



Maison des Paysans et du Monde Rural – 2 Av. du Lt-Colonel Reynaud – 13 660 ORGON  
[contact@lesamapdeprovence.org](mailto:contact@lesamapdeprovence.org) – Permanence du mardi au jeudi de 9h30 à 17h : 04 90 73 52 06

## ADHÉSIONS 2018 – KIT COTISATIONS

Ce **kit cotisations** comporte 3 fiches explicatives élaborées par l'association Les AMAP de Provence, et 2 bulletins d'adhésion :

- [adhésion de la paysanne ou du paysan](#),
- [adhésion du groupe en AMAP](#), qui permet de rassembler également l'adhésion des amapiennes et amapiens, en joignant un fichier des noms (à retrouver via le bulletin).

Le tout est transmis par courriel avec des liens détaillés, et par voie postale quand cela sera nécessaire.

Ce kit se veut synthétique et présente les principales questions d'actualité liées aux adhésions. Tout n'y est pas abordé. Il n'y pas de changements notables concernant les adhésions des groupes en AMAP, amapiennes et amapiens, les informations à jour seront mises sur le site.

### Pourquoi ce kit ?

- o **Augmenter le taux d'adhésion** (paysannes et paysans, comme groupes en AMAP) à l'association Les AMAP de Provence, **améliorer la récolte des cotisations des paysannes et paysans en les impliquant davantage.**
- o **Cibler pour cela les personnes clés dans le mouvement** (responsables, référentes et référents qui sont des relais du réseau dans leur AMAP), en partant du constat énoncé par la commission Paysan·ne, selon lequel les paysannes et paysans sont a priori de bonne foi, et ne refusent pas de payer leur cotisation, mais une fois investi·e·s dans leur·s AMAP, elles et ils ne voient pas le lien avec le réseau.
- o **Réclamer rétro-activement les cotisations des paysannes et paysans pour 2017, non perçues à ce jour.** Il n'est pas acceptable que seul·e·s 110 paysannes et paysans en AMAP payent, alors qu'il y en a 400 en partenariat AMAP dans notre région. **La cotisation n'est pas facultative.**

### Les fiches

**Fiche 1 : Contexte de la campagne 2018 et adhésions des paysannes et paysans au réseau**

**Fiche 2 : Argumentaire : les apports du réseau, en termes d'impact sur la pérennité des AMAP et de solidarité entre toutes et tous ses membres !**

**Fiche 3 : Démarche pour améliorer la récolte des cotisations des paysannes et paysans**

**Zoom – Un document d'adhésion, visuel, sera transmis aux paysannes et paysans effectivement adhérent·e·s à l'association. Conçu comme un support de communication, sa mise en avant auprès des AMAP, durant les temps de livraison, permettra d'identifier le lien au réseau :**



**PAYSAN EN AMAP ET SOLIDAIRE, j'adhère !**

**Les AMAP de Provence**

**[année, nom et ferme de la paysanne ou du paysan]**

**[tampon de l'association]**

# Fiche 1

## CONTEXTE DE LA CAMPAGNE 2018, ET ADHÉSIONS DES PAYSANNES ET PAYSANS AU RÉSEAU

### Les enjeux et objectifs associés aux adhésions

Plus d'**autonomie** du réseau et plus de **solidarité entre toutes et tous, pour toutes et tous**, amapiennes, amapiens, paysannes et paysans, via le réseau, sont indispensables pour promouvoir et faire vivre des valeurs, de manière **pérenne** : des fermes viables en agriculture paysanne, une nourriture procurant hédonisme et plaisir, le bien-manger, etc.

**Au quotidien, la mutualisation** de ressources donne accès à une assurance collective, des outils, de la visibilité. Tout cela **forme un ensemble de leviers pour développer le mouvement des AMAP, votre AMAP, les autres et celles à venir.**

Les travaux menés l'an dernier ont conclu à la nécessité et la volonté d'accroître l'autofinancement de l'association (pour plus d'autonomie sur le long terme). **La cotisation fait partie du minimum pour y arriver** : elle est surtout la façon la plus intelligente et solidaire d'investir dans le réseau.

### Zoom sur les adhésions des paysannes et paysans

La commission Paysan-ne du réseau a proposé le **passage de la cotisation à 10 euros + 5/1000 du chiffre d'affaire réalisé en AMAP l'année précédente (10 euros si c'est la première année). Cette proposition a été validée par l'AG Constituante** de la nouvelle association Les AMAP de Provence ; **elle est donc effective dès 2018.**

Pour les paysannes et paysans **non à jour de cotisation 2017**, cette dernière leur est également demandée (10 euros + 1/1000 du chiffre d'affaire en AMAP en 2016).

L'un des enjeux est que la campagne d'adhésion couvre l'ensemble des paysannes et paysans en AMAP (seulement 110 adhésions en 2017, quand on estime à environ 400 le nombre de paysannes et paysans en AMAP en Provence-Alpes-Côte d'Azur) : l'idée est de s'appuyer sur les groupes en AMAP, de coopérer avec les référentes et référents. Il existe déjà des groupes qui ne reconduisent pas les contrats tant que l'adhésion au réseau n'a pas été faite ou renouvelée... D'expérience, on réalise que demander oralement à une paysanne ou un paysan d'adhérer et régler sa cotisation à l'association Les AMAP de Provence, est efficace au bout de 3 rappels !

A titre de comparaison, différents systèmes amènent à régler des cotisations, redevances, taxes, etc. de montants bien supérieurs au montant de la cotisation présentée ici.

### Co-responsabilité pour veiller au respect de la charte des AMAP

Nous souhaitons sensibiliser les amapiennes et amapiens, paysannes et paysans à l'importance de veiller au respect de la Charte, en particulier le lien au mouvement avec les points suivants :

- L'engagement social des paysan-ne-s en AMAP : **s'impliquer dans la vie du mouvement des AMAP** et de ses partenaires.
- L'engagement social des amapien-ne-s : **être partie prenante de la vie du mouvement des AMAP** et de ses partenaires.

## Fiche 2

# ARGUMENTAIRE : L'IMPACT DU RÉSEAU SUR LA PÉRENNITÉ DES AMAP

Vos adhésions permettent de contribuer au développement des AMAP, à l'installation et la pérennisation de paysannes et paysans en AMAP en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2016 et 2017, nous avons contribué à :

- la création de 8 nouvelles AMAP (deux dans le 13, deux dans le 83, deux dans le 84, une dans le 05 et une dans le 06),
- l'animation de 12 réunions inter-AMAP,
- 5 assemblées participatives territorialisées,
- 7 réunions d'information/formation sur les outils de gestion,
- la 6<sup>ème</sup> Fête des AMAP du Pays d'Aubagne et de l'Étoile,
- une vingtaine de participations à des événements agricoles et de l'Économie Solidaire.

En particulier, concernant l'accueil et le suivi des paysannes et paysans, nous avons pu réaliser :

- 18 visites de ferme auprès de nouveaux paysans en AMAP,
- un accompagnement individuel auprès de 4 paysans,
- deux journées d'échange autour de la planification des cultures,
- une journée d'échange avec la thématique « devenir paysan en AMAP ».

Nous continuons également à être présentes et présents **pour pérenniser les AMAP existantes**, accompagner les groupes en AMAP, les nouvelles paysannes et nouveaux paysans qui désirent se lancer dans l'aventure, conditions indispensables pour éviter une concurrence fratricide entre paysans en AMAP. Tout ceci dans le respect de la Charte qui est le gage de notre crédibilité collective.

Nous continuons les actions de sensibilisation et de **communication vers le grand public** sur la question alimentaire (par exemple via la tenue de stand et la mise à disposition de matériel pour différents événements : kakemono, banderole, sacs de jute, bandes dessinées, documentation, plaquettes, etc.).

De plus, nous souhaitons **signifier aux paysannes, paysans et groupes en AMAP non adhérent-e-s les risques encourus**, étant trop peu connecté-e-s au mouvement des AMAP. Il s'agit en particulier (liste non exhaustive) d'un **accès à des informations potentiellement moins fiables**, et plus difficiles à assimiler en raison du **manque d'interactivité avec le réseau**, d'une moindre implication dans le mouvement des AMAP favorisant, a priori, le **risque d'être en porte-à-faux par rapport à la Charte et à l'usage de la marque AMAP®**.

*Vous faites partie du réseau des AMAP en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est-à-dire que le réseau c'est vous : AMAP, amapiennes et amapiens, paysannes et paysans. Nous ne sommes qu'un seul et même mouvement.*

*Nous vous remercions de toute la confiance que vous nous témoignez par ces adhésions et vos sollicitations. Les cotisations de toutes et tous font partie des leviers pour faire vivre ce réseau et garantir son autonomie en termes de moyens d'action.*

## Fiche 3

# DÉMARCHE POUR AMÉLIORER LA RÉCOLTE DES COTISATIONS PAYSANNES ET PAYSANS

### DIFFUSION DE CE KIT COTISATIONS ET IMPORTANCE D'ADHÉRER POUR LES AMAP

Les AMAP de Provence envoie ce kit aux paysannes, paysans et groupes en AMAP de la région.

Le **circuit des informations**, entre l'équipe Les AMAP de Provence, les référentes, référents, paysannes et paysans, sera organisé de manière à s'assurer du respect de la Charte et du paiement des cotisations.

### ÉTAPES PROPOSÉES POUR LA RÉCOLTE DES COTISATIONS DES PAYSANNES ET PAYSANS

Après échanges et retours sur des témoignages d'adhérentes et adhérents, et en se basant sur les principes et arguments donnés précédemment, la formule suivante est proposée :

- 1** Chaque paysanne, paysan calcule son chiffre d'affaire 2017 en AMAP, pour pouvoir établir le montant de sa cotisation 2018 à l'association Les AMAP de Provence (10 euros + 5/1000 du chiffre d'affaire en AMAP l'année précédente), à communiquer annuellement à Les AMAP de Provence. Le règlement pourra être échelonné si besoin.  
  
En cas de données manquantes, les paysannes et paysans pourront solliciter les référentes et référents des AMAP en partenariat. A défaut, le calcul sera fait de manière approximative.
- 2** Chaque paysanne, paysan adresse son chèque au siège de l'association Les AMAP de Provence, Maison des Paysans et du Monde Rural – 2 Av. du Lt-Colonel Reynaud – 13 660 ORGON, avec son [bulletin d'adhésion Paysan·ne](#) rempli.
- 3** Le document d'adhésion, visuel cartonné 12cmx18cm (cf première page de ce kit), sera transmis par Les AMAP de Provence aux paysannes et paysans à jour de cotisation, pour être mis en avant auprès des AMAP durant les temps de livraison.
- 4** Il est demandé aux référentes et référents d'AMAP :
  - de s'assurer que la paysanne, le paysan en partenariat expose bien le document. Sinon, le lien vers le bulletin d'adhésion sera à redonner.
  - de communiquer régulièrement la liste des paysannes et paysans en partenariat avec le groupe en AMAP (en lien avec le tableau au verso du [bulletin d'adhésion AMAP](#), ainsi qu'avec la tenue de l'annuaire sur le site internet du réseau régional). Les relances d'appel à cotisation par Les AMAP de Provence seront mieux ciblées.

*S'il est délicat d'endosser le rôle de vérificateur·trice·s pour les membres de l'AMAP, l'aide, voire la présence, de membres du Collectif Les AMAP de Provence ou de ses commissions (Paysan·ne, Agricole et Éthique - CAgETte, Communication) pourra être sollicitée, par exemple à l'occasion d'AG ou autres temps de rencontres dans les AMAP, afin d'informer, sensibiliser...*

Des propositions de rencontres seront faites sur les différents territoires de la région, pour aborder les actions du réseau et le lien avec les adhésions et les ressources associées, forces vives, cotisations, etc.